CONSEIL MUNICIPAL DE VAGNEY
• 25 août 2020 •

Compte-rendu

Vagney
JE VOIS LA VIE EN VOSGES

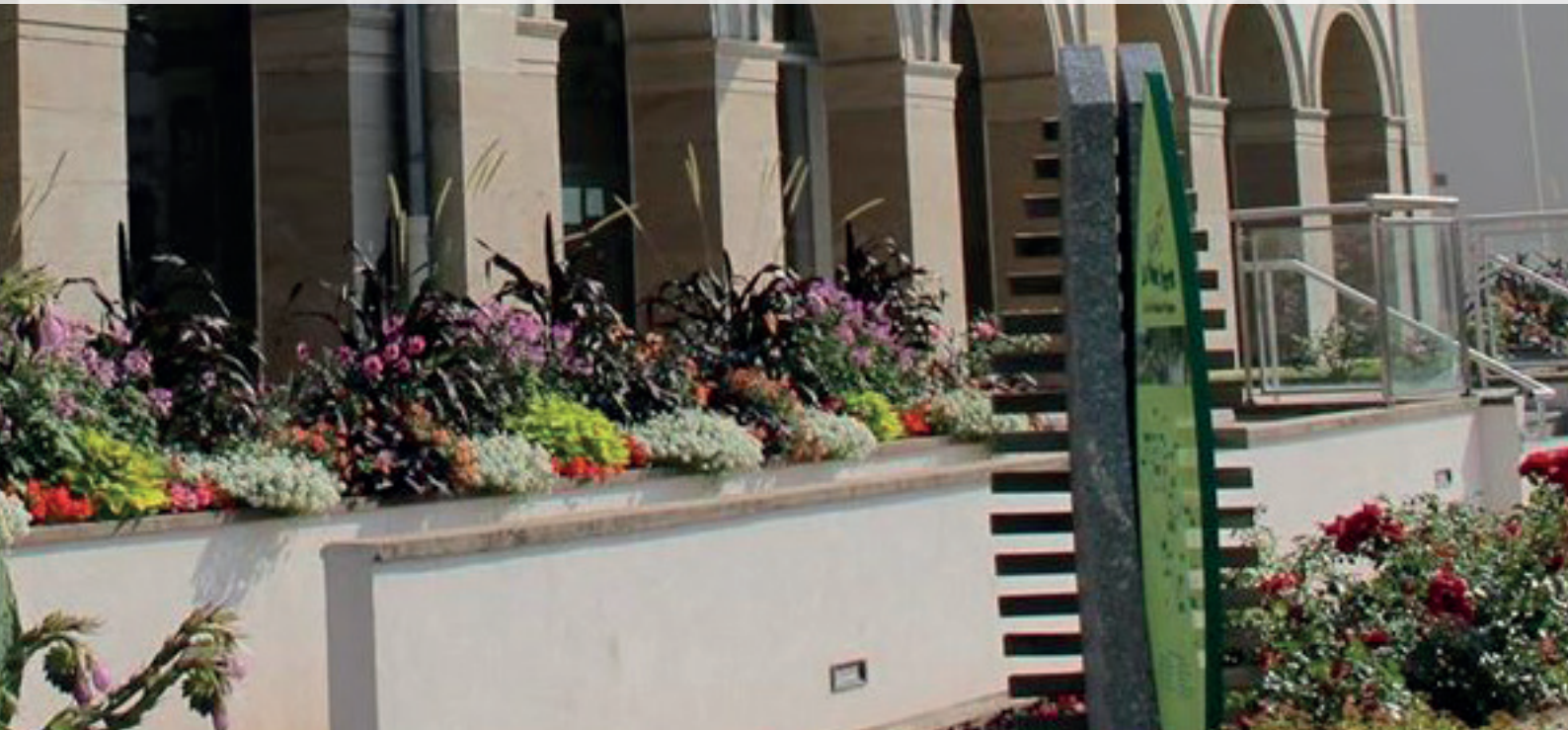

- PROJETS D'ORDRE DU JOUR -

- *Examen du compte-rendu de la séance du 10 juillet 2020*
- *Compte-rendu des délégations du Conseil municipal au Maire*
  - *Exercice du droit de préemption urbain*
  - *Devis et contrats divers*

INTERCOMMUNALITÉ :

1. Demande de création d'un nouveau périmètre intercommunal au Préfet des Vosges

FINANCES :

2. Fixation de la contribution des communes aux frais de fonctionnement des Restos du Cœur réglés par la Commune de Vagney
3. Facturation d'électricité de la station de pompage de Sapois pour l'année 2019
4. Budget général - Décision modificative n°1
5. Budget assainissement - Décision modificative n°1
6. Budget forêt - Décision modificative n°1
7. Budget eau - Admissions en non-valeur
8. Budget assainissement - Admissions en non-valeur

PERSONNEL :

9. Modification durée hebdomadaire de service d'un poste d'agent d'entretien et d'aide maternelle dans le cadre du dispositif des contrats d'accompagnement dans l'emploi au titre du Parcours Emploi Compétences
10. Création d'un poste d'agent d'entretien dans le cadre du dispositif des contrats d'accompagnement dans l'emploi au titre du Parcours Emploi Compétences
11. Modification durée hebdomadaire de service d'un poste d'ATSEM principale de 1ère classe
12. Modification durée hebdomadaire de service d'un poste d'ATSEM principale de 1ère classe
13. Modification durée hebdomadaire de service d'un poste d'ATSEM principale de 2ème classe

INSTITUTIONS :

14. Délégations du Conseil municipal au Maire - Correctifs
15. Commission terrains, forêt, environnement, sécurité - Modificatif

16. Questions et informations diverses
    - Travaux
    - Agenda
    - Etat des ventes de bois suite à la séance de vente du 24 juin 2020
    - Attribution de diverses subventions à la Commune
    - Attribution de diverses subventions du Conseil départemental à des entreprises voinraudes
    - Courrier de remerciement de l'Etablissement français du sang - collecte du 8 août 2020

CONSEIL MUNICIPAL DE VAGNEY
SEANCE DU 25 AOÛT 2020
COMPTE-RENDU

Présidence : Didier HOUOT, Maire de VAGNEY.
Etaient présents :
M. D. HOUOT, Maire, Mme D. ROBERT, M. Y. PIQUÉE, M. D. JOMARD, Mme E. AUBERT, M. C. PIERREL, Mme K. CLAUDE, M. L. VINCENT, Adjoints, Mrs J.M MARTIN, J.M PHILIPPE, Mmes C. TRUFFIN, M. LECOMTE-MARTIN, M. COLLIN, V. ORIVEL, Mrs M. ROHR, M. W. LANGLOIS, W GROSDEMANGE, M. V. ANTOINE, A. BRAUN.
Absents – excusés
Mme C. DUC GRANDEMANGE
M. P. CUNY donne procuration à M. D. HOUOT
Mme L. BAUD donne procuration à M. M. ROHR
Mme M.A GROSJEAN donne procuration à Mme E. AUBERT
Mme C. SEHR donne procuration à Mme M. LECOMTE-MARTIN
Mr J.F MESDAG donne procuration à M. W LANGLOIS
Mme A. GASSER-MANGEOT donne procuration à Mme C. TRUFFIN
Mme L. LABAYS donne procuration à Mme D. ROBERT
Secrétaire de séance : M. W GROSDEMANGE
Examen du compte rendu de la séance du 10 juillet 2020 : Sans remarque particulière, celui-ci est adopté à l'unanimité.
Compte rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire :

- Exercice du droit de préemption urbain : Monsieur le Maire fait état des ventes d'immeubles situées dans le champ du droit de préemption urbain et informe le conseil municipal qu'il n'a pas été fait usage de ce droit.
- Devis et contrats divers : Didier HOUOT, Yannick PIQUEE et Ludovic VINCENT font état des derniers devis signés récemment :

Désignation	Entreprise	Date	Montant (€ TTC)
Réseau d'éclairage public extension rue du jumelage	Molinari TP	30 juin 2020	4 998 €
Achat d'un véhicule utilitaire neuf pour le service technique (Kangoo)	Garage Renault	02 juillet 2020	15 829,16 €
Remplacement d'une porte suite à effraction à Mariabel	Menuiserie claude	08 juillet 2020	1209,60 €
Location d'un modium mobile concert union musicale voinraude du 29/08	Europodium	27 juillet 2020	2354,40 €
Remplacement menuiseries extérieures à La Poste	Menuiserie claude	24 juillet 2020	3780 €
Stocks produits d'entretien	Groupe Pierre Le Goff	30 juillet 2020	2 246,14 €
Avenant contrat d'assurance flotte automobile – résiliation pour l'expert et remplacement par clio (véhicule de prêt) puis Kangoo	SMACL Assurance	30 juillet 2020	-
Achat poteau pour remplacement suite à sinistre	Eclatec	30 juillet 2020	1 176,77 €
Contrats de maintenance Logitud logiciels population et élections	Logitud	A compter du 30 novembre 2020 (signé le 06/08/2020)	1 069,20 € /an
Achat poteau pour remplacement rue st del	Eclatec	07 août 2020	1 614,19 €
Convention de traitement de boues avec le SIAHR	Syndicat intercommunal d'assainissement du haut des rangs	11 août 2020	Un voyage de 20m3 = 300 €
Convention de service informatique avec le SIAHR	Syndicat intercommunal d'assainissement du haut des rangs	11 août 2020	Coût annuel 657,60 € TTC
Marché de voirie 2020	Molinari	31 juillet 2020	167 886 € TTC

Marché de maîtrise d'œuvre Lotissement roches de Fontaine	Cabinet Demange	17 août 2020	40 536 € TTC
Dossier loi sur l'eau Lotissement roches de Fontaine	Jacquel et Chatillon	17 août 2020	5400 € TTC
Architecte Lotissement roches de Fontaine	Pierrot	17 août 2020	1800 € TTC

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les commissions intercommunales sont ouvertes aux conseillers municipaux mêmes s'ils ne sont pas membres du conseil communautaire. Une réunion d'explication des différentes commissions se tiendra à ce sujet le 02 septembre 2020 à 18h00 à Gérardmer.
Monsieur le Maire évoque également un feuillet d'information délivré à chaque conseiller municipal présentant le conseil de développement de la communauté de communes des Hautes-Vosges.
Il informe enfin avoir reçu M. Christophe LAURENT, candidat aux élections sénatoriales du 27 septembre prochain, qui est toujours disponible par courrier électronique, appel téléphonique ou visio-conférence afin d'écouter toute remarque, question, etc ...

1 – Intercommunalité – Demande de création d'un nouveau périmètre intercommunal au Préfet des Vosges
Vu l'arrêté n°2809/2016 du 15 décembre 2016 portant création de la Communauté de communes des Hautes Vosges issue de la fusion des communautés de communes de Gérardmer Monts et Vallées, de la Haute Moselotte et Terre de Granite.
Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique.
Vu la délibération n°10/2020 de la Communauté de Communes des Hautes Vosges portant demande de sortie des communes de LE VALTIN, LE THOLY, GERARDMER, XONRUPT-LONGEMER, LIEZEY, REHAUPAL, GRANGES-AUMONTZEY de la communauté de communes des Hautes Vosges

Monsieur le Maire expose que par délibération n° 150/2018 du 09 octobre 2018, le conseil municipal a pris la décision de donner son accord au départ, du périmètre de la communauté de communes de Hautes-Vosges, des Communes de Gérardmer, Xonrupt-Longemer, Le Valtin, Le Tholy, Rehaupal, Granges-Aumontzey et Liézey suite à leur souhait et à la délibération du conseil communautaire en ce sens.

Les représentants des communes de LE VALTIN, LE THOLY, GERARDMER, XONRUPT-LONGEMER, LIEZEY, REHAUPAL, GRANGES-AUMONTZEY ont en effet manifesté leur souhait de quitter la Communauté de communes des Hautes Vosges et de recréer une communauté de communes autour de GERARDMER regroupant les communes citées ci avant et la commune de CHAMPDRAY.

La loi Engagement et proximité prévoit la possibilité de recréer un nouveau périmètre intercommunal, à la demande d'une seule commune appartenant à ce périmètre.

La commune de VAGNEY porte, au nom des communes de LA BRESSE, CORNIMONT, SAULXURES sur MOSELOTTE, VENTRON, THIEFOSSE, VAGNEY, GERBAMONT, BASSE SUR LE RUPT, SAPOIS, ROCHESSON, LE SYNDICAT, TENDON, CLEURIE et LA FORGE, une demande de création d'une communauté de communes issue de la scission de la Communauté de communes des Hautes Vosges demandée par les communes susmentionnées au premier paragraphe de la présente.

Afin de poursuivre cette procédure, il propose donc au conseil municipal de délibérer afin de demander au préfet des Vosges la création d'un nouveau périmètre intercommunal afin de définir un nouvel EPCI sans les communes concernées par la scission, qui sera la future structure intercommunale à laquelle la Commune de VAGNEY adhérera.

Le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur la création d'une communauté de communes regroupant les communes de LA BRESSE, CORNIMONT, SAULXURES sur MOSELOTTE, VENTRON, THIEFOSSE, VAGNEY, GERBAMONT, BASSE SUR LE RUPT, SAPOIS, ROCHESSON, LE SYNDCAT, TENDON, CLEURIE et LA FORGE
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,
APPROUVE l'exposé qui précède et SOLLICITE la création d'une communauté de communes regroupant les communes de LA BRESSE, CORNIMONT, SAULXURES sur MOSELOTTE, VENTRON, THIEFOSSE, VAGNEY, GERBAMONT, BASSE SUR LE RUPT, SAPOIS, ROCHESSON, LE SYNDCAT, TENDON, CLEURIE et LA FORGE

AUTORISE M. le Maire à signer toute démarche et tout document permettant l'exécution de la présente délibération.

2 – Finances – Fixation de la contribution des communes aux frais de fonctionnement des restos du cœur réglés par la Commune de VAGNEY

Madame l'adjointe aux affaires sociales expose qu'une somme de 4 327,08 € a été engagée par la Commune de VAGNEY pour le fonctionnement des restos du cœur au bénéfice de 75 foyers en 2019.

Elle propose de répartir ces frais avec les communes alentoures conformément aux délibérations mentionnées ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord sur cette répartition et fixe la participation des communes concernées de la façon suivante :

Communes	Nb foyers	Répartition
BASSE SUR LE RUPT	1	57,69 €
CLEURIE	0	0,00 €
GERBAMONT	0	0,00 €
LA FORGE	0	0,00 €
LE SYNDICAT	5	288,47 €
LE THOLY	0	0,00 €
ROCHESSON	1	57,69 €
SAPOIS	5	288,47 €
SAULXURES-s/MOSELOTTE	19	1 096,19 €
SAINT AME	9	519,25 €
THIEFOSSE	4	230,78 €
VAGNEY	31	1 788,54 €

3 – Finances – Facturation d'électricité de la station de pompage de SAPOIS pour l'année 2019

Monsieur l'adjoint aux finances rappelle que la consommation d'électricité de la station de pompage d'eau est commune à Vagney et Sapois.

En conséquence, la Commune de Vagney ayant payé la totalité de la consommation électrique de l'année 2019, il convient de se faire rembourser auprès de la Commune de Sapois de la participation qui lui incombe, la participation étant établie en fonction de la consommation de chaque sous-compteur communal.

Monsieur l'adjoint propose le calcul de répartition suivant :

Période	HT	CONSO (kWh)
Janvier	610,00 €	5 912
Février	323,91€	2 123
Mars	1199,99€	8 640
Avril	2243,06€	16

		322
Mai	697,76 €	6 659
Juin	778,62 €	7 538
Juillet	822,49 €	8 043
Août	860,14 €	8 276
Septembre	836,86 €	7 995
Octobre	656,00 €	6 064
Novembre	730,81 €	6 759
Décembre	1 048,20 €	8 043
	10807,84€	**92 374**

PRIX MOYEN DU kWh	10 807,84 ÷	92 374	**0,1170 €**

Consommation sous compteur SAPOIS	**kWh**
heures pleines été, hiver	6022
heures creuses été, hiver	2849
Total consommation sous compteur SAPOIS	**8871**

Soit	8 871	x	0,12	=	1037,91€
TVA	20%				207,59 €
Total TTC					**1245,50€**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

FIXE à **1 245,50 €** la participation due par la Commune de Sapois à la Commune de Vagney au titre des frais d'électricité nécessaires au fonctionnement de la station de pompage.

4 – Finances – Budget général – Décision modificative n°1

Monsieur l'adjoint aux finances propose au conseil municipal d'adopter une décision modificative sur le budget général tenant compte de certaines modifications visant à ajouter des crédits supplémentaires pour travaux sur les opérations Voirie 2020 (2001), Eclairage public 2020 (2005) et lotissement (2009).
Monsieur l'adjoint aux finances propose donc la décision modificative suivante :

Commune de VAGNEY - Budget Commune 2020 - Décision modificative n°1

Transfert de crédits

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution	*Augmentation*	*Diminution*	*Augmentation*
FONCTIONNEMENT				
Ch. - 022 Dépenses imprévues	***43 337,00 €***			
Art. - 022 Dépenses imprévues	43 337,00 €			
Ch. - 023 Virement à la section d'investissement		***47 218,00 €***		
Art. - 023(ordre) Virement à la section d'investissement		47 218,00 €		
Ch. - 73 Impôts et taxes				**3 881,00 €**
Art. - 73223 Fonds de péréquation des ressources				3 881,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	**43 337,00 €**	**47 218,00 €**	**- €**	**3 881,00 €**
INVESTISSEMENT				
Ch. - 020 Dépenses imprévues	***10 000,00 €***			
Art. - 020 Dépenses imprévues	10 000,00 €			
Ch. - 021 Virement de la section d'exploitation (recettes)				***47 218,00 €***
Art. - 021(ordre) Virement de la section d'exploitation				47 218,00 €
Op. - 2001 VOIRIE 2020		***51 316,00 €***		
Ch. - 23 Immobilisations en cours		*51 316,00 €*		
Art. - 2315 Installations, matériel et outillage techniques		51 316,00 €		
Op. - 2002 BATIMENTS 2020	***5 000,00 €***			
Ch. - 21 Immobilisations corporelles	*5 000,00 €*			
Art. - 21318 Autres bâtiments publics	5 000,00 €			
Op. - 2003 ECOLES 2020				**9 047,00 €**
Ch. - 13 Subventions d'investissement				*9 047,00 €*
Art. - 1321 État et établissements nationaux				3 360,00 €
Art. - 1323 Départements				5 687,00 €
Op. - 1904 TERRAINS 2019	**8 000,00 €**			
Ch. - 20 Immobilisations incorporelles(sauf le 204)	*8 000,00 €*			
Art. - 2031 Frais d'études	8 000,00 €			
Op. - 2004 TERRAINS 2020	**10 000,00 €**			
Ch. - 20 Immobilisations incorporelles(sauf le 204)	*10 000,00 €*			
Art. - 2031 Frais d'études	10 000,00 €			
Op. - 2005 ELECTRIFICATION ECLAIRAGE PUBLIC 2020		***5 000,00 €***		**5 235,00 €**
Ch. - 23 Immobilisations en cours		*5 000,00 €*		
Art. - 2315 Installations, matériel et outillage techniques		5 000,00 €		
Ch. - 13 Subventions d'investissement				*5 235,00 €*
Art. - 1321 État et établissements nationaux				5 235,00 €
Op. - 2006 SERVICES TECHNIQUES 2020	***18 500,00 €***			
Ch. - 21 Immobilisations corporelles	*18 500,00 €*			
Art. - 21571 Matériel roulant	12 000,00 €			
Art. - 21578 Autre matériel et outillage de voirie	6 500,00 €			
Op. - 2009 LOT ROCHES DE FONTAINES		***56 684,00 €***		
Ch. - 20 Immobilisations incorporelles(sauf le 204)		*35 000,00 €*		
Art. - 2031 Frais d'études		35 000,00 €		
Ch. - 21 Immobilisations corporelles		*21 684,00 €*		
Art. - 2111 Terrains nus		21 684,00 €		
TOTAL INVESTISSEMENT	**51 500,00 €**	**113 000,00 €**	**- €**	**61 500,00 €**
TOTAL GENERAL	**94 837,00 €**	**160 218,00 €**	**- €**	**65 381,00 €**

Monsieur JOMARD précise que la décision modificative est prise suite à l'avis favorable de la commission des finances et en tenant compte des modifications qui y ont été émises.
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal, adopte la décision modificative ci-dessus.

5 – Finances – Budget assainissement – Décision modificative n°1

Monsieur l'adjoint aux finances propose au conseil municipal d'adopter une décision modificative sur le budget assainissement afin de transférer certains crédits de fonctionnement vers le chapitre 011 au lieu du chapitre 65 car les dépenses de traitement des boues de la station d'épuration doivent désormais être imputées à un autre article sur demande de la trésorerie.

Monsieur l'adjoint aux finances propose donc la décision modificative suivante :

Commune de VAGNEY - Budget Assainissement 2020 - Décision modificative n°1

Transfert de crédits

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution	*Augmentation*	*Diminution*	*Augmentation*
FONCTIONNEMENT				
Ch. - 011 Charges à caractère général		**27 000,00 €**		
Art. - 611 Contrats de prestation de service		27 000,00 €		
Ch. - 65 Autres charges de gestion courante	**27 000,00 €**			
Art. - 658 Charges diverses de gestion courante	27 000,00 €			
TOTAL FONCTIONNEMENT	**27 000,00 €**	**27 000,00 €**	**- €**	**- €**
TOTAL GENERAL	**27 000,00 €**	**27 000,00 €**	**- €**	**- €**

Monsieur PIQUEE informe qu'auparavant l'acheminement des boues de la station d'épuration était assuré en régie mais que depuis 2019 ce transport est sous-traité ce qui génère des dépenses supplémentaires mais un gain de temps en interne au sein de l'équipe des services techniques.
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal, adopte la décision modificative ci-dessus.

6 – Finances – Budget forêt – Décision modificative n°1
Monsieur l'adjoint aux finances propose au conseil municipal d'adopter une décision modificative sur le budget forêt afin de tenir compte de crédits supplémentaires à affecter en dépenses d'investissement sur le chapitre consacré aux études et maîtrise d'œuvre de travaux (2031).

Monsieur l'adjoint aux finances propose donc la décision modificative suivante :

Commune de VAGNEY - Budget Forêt 2020 - Décision modificative n°1

Transfert de crédits

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution	*Augmentation*	*Diminution*	*Augmentation*
INVESTISSEMENT				
Ch. - 20 Immobilisations incorporelles(sauf le 204)		**2 000,00 €**		
Art. - 2031 Frais d'études		2 000,00 €		
Ch. - 23 Immobilisations en cours	**2 000,00 €**			
Art. - 2312 Agencements et aménagements de terrains	2 000,00 €			
TOTAL INVESTISSEMENT	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**
TOTAL GENERAL	**2 000,00 €**	**2 000,00 €**	**- €**	**- €**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal, adopte la décision modificative ci-dessus.

7 – Finances – Budget eau – Admissions en non-valeur
Monsieur l'adjoint aux finances expose que la trésorerie de Cornimont a fait part de créances communales au titre du budget de l'eau (comptes 6541 créances admises en non-valeur et 6542 créances éteintes) pour plusieurs exercices.

Les non-valeurs s'élèvent à un montant total de 425,78 € décomposé comme il suit :

Exercice budgétaire	N° de pièce comptable	Montant restant du	Motif de présentation	Article
2015	R-41-1137	6,00 €	Poursuite sans effet	6541
2015	R-41-1446	11,61 €	Montant inférieur au seuil de poursuite	6541
2016	R-99-1544	38,37 €	Poursuite sans effet	6541
2016	R-99-1544	10,85 €	Poursuite sans effet	6541
2013	R-9-874	11,02 €	Poursuite sans effet	6541
2013	R-9-874	41,49 €	Poursuite sans effet	6541

2015	R-41-853	111,62 €	Surendettement	6542
2015	R-41-853	38,28 €	Surendettement	6542
2012	R-11-817	10,90 €	Surendettement	6542
2013	R-9-825	62,71 €	Surendettement	6542
2013	R-9-825	18,85 €	Surendettement	6542
2015	R-41-1005	2,79 €	Montant inférieur au seuil de poursuite	6541
2016	R-99-998	10,17 €	Montant inférieur au seuil de poursuite	6541
2016	R-99-1545	8,05 €	Demande de renseignement négative	6541
2016	R-99-1545	31,46 €	Demande de renseignement négative	6541
2017	R-140-1560	11,61 €	Demande de renseignement négative	6541
TOTAL	-	**425,78 €**	-	-

Les crédits nécessaires sont prévus au budget eau 2020 à hauteur de 5 000,00 €.

Monsieur JOMARD précise qu'il s'agit parfois de recettes anciennes (2015 en l'occurrence) pour lesquelles l'espoir de recouvrement est très mince.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité admet en non-valeur les créances irrécouvrables exposées ci-dessus selon la proposition qui précède.

8 – Finances – Budget assainissement – Admissions en non-valeur
Monsieur l'adjoint aux finances expose que la trésorerie de CORNIMONT a fait part de l'admission en non-valeur de créances communales au titre du budget de l'assainissement (comptes 6541 créances admises en non-valeur et 6542 créances éteintes) pour plusieurs exercices.

Les non-valeurs s'élèvent à un montant total de 422,90 € décomposé comme il suit :

Exercice budgétaire	N° de pièce comptable	Montant restant du	Motif de présentation	Article
2015	R-702009-874	35,34 €	Poursuite sans effet	6541
2015	R-702009-874	10,41 €	Poursuite sans effet	6541
2015	R-42-746	112,52 €	Surendettement	6542
2015	R-42-746	31,78 €	Surendettement	6542
2012	R-7020011-81	15,89 €	Surendettement	6542
2012	R-7020011-81	52,20 €	Surendettement	6542
2013	R-702009-825	60,45 €	Surendettement	6542
2013	R-702009-825	17,81 €	Surendettement	6542
2016	R-96-879	14,55 €	Poursuite sans effet	6541
2016	R-96-879	6,99 €	Poursuite sans effet	6541
2016	R-96-1356	7,22 €	Poursuite sans effet	6541
2016	R-96-1356	30,07 €	Poursuite sans effet	6541
2016	R-96-1357	5,36 €	Demande de renseignement négative	6541
2016	R-96-1357	22,31 €	Demande de renseignement négative	6541
TOTAL	-	**422,90 €**	-	-

Les crédits nécessaires sont prévus au budget assainissement 2020 à hauteur de 3 000,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité admet en non-valeur les créances exposées ci-dessus selon la proposition qui précède.

9 – Personnel – Modification durée hebdomadaire de service d'un poste d'agent d'entretien et d'aide maternelle dans le cadre du dispositif des contrats d'accompagnement dans l'emploi au titre du Parcours Emploi Compétences
Madame l'adjointe au personnel, rappelle à l'assemblée municipale la délibération n°26/2020 du 27 février 2020, créant le poste d'un agent d'entretien et d'aide maternelle dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences pour une durée hebdomadaire de 20h.

Elle propose de porter la durée hebdomadaire de ce poste à 31H00 à compter du 01 septembre 2020 suite à l'ajout de la mission de surveillance des passages piétons à la sortie des classes.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE de porter la durée hebdomadaire du poste d'agent d'entretien et d'aide maternelle créé dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences à 31H00 à compter du 01 septembre 2020.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'assurer la continuité de la mission de sécurité du passage à l'école du centre car il y a beaucoup de circulation quotidiennement.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir.

10 – Personnel – Création d'un poste d'agent d'entretien dans le cadre du dispositif des contrats d'accompagnement dans l'emploi au titre du Parcours Emploi Compétences
Madame l'adjointe au personnel, propose à l'assemblée municipale, dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences, de créer un emploi d'agent d'entretien dans les conditions reprises ci-après, à compter du 01 septembre 2020,
Le Parcours Emploi Compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.
L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

Elle sollicite l'autorisation de signer la convention et le contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 10 mois.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE de créer un poste d'agent d'entretien au sein du service scolaire à compter du 01 septembre 2020 dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences.

PRECISE que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée de 10 mois et que la durée hebdomadaire de travail sera de 20 heures 00.

INDIQUE que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir.

11 – Personnel – Modification durée hebdomadaire de service d'un poste d'ATSEM principale de 1ère Classe
Madame l'adjointe au personnel rappelle à l'assemblée municipale la délibération n°90/2018 du 22 mai 2018, créant le poste d'agent territorial spécialisé principal de 1ère classe à 30H00 à compter du 01/09/2018.
Elle propose de porter la durée hebdomadaire de ce poste à 32H00 à compter du 01 septembre 2020 suite à l'ajout de mission de ménage.
Monsieur le Maire précise que cet ajustement, ainsi que les deux qui suivent, font suite à certaines modifications de planning pour la prochaine rentrée scolaire, donc avant début septembre.
Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE de porter la durée hebdomadaire du poste d'agent territorial spécialisé principal de 1ère classe à 32H00 à compter du 01 septembre 2020.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir.
De modifier en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité.

12 – Personnel – Modification durée hebdomadaire de service d'un poste d'ATSEM principale de 1ère Classe
Madame l'adjointe au personnel rappelle à l'assemblée municipale la délibération n°74/2020 du 15 juin 2020, créant le poste d'agent territorial spécialisé principal de 1ère classe à 28H00 à compter du 01/07/2020.
Elle propose de porter la durée hebdomadaire de ce poste à 30H00 à compter du 01 septembre 2020 suite à l'ajout de mission d'accompagnement au bus scolaire.
Monsieur le Maire précise que cet ajustement, ainsi que les deux qui suivent, font suite à certaines modifications de planning pour la prochaine rentrée scolaire, donc avant début septembre.
Le Conseil Municipal à l'unanimité,
DECIDE de porter la durée hebdomadaire du poste d'agent territorial spécialisé principal de 1ère classe à 30H00 à compter du 01 septembre 2020.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir.
De modifier en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité.

13 – Personnel – Modification durée hebdomadaire de service d'un poste d'ATSEM principale de 2ème Classe
Madame l'adjointe au personnel rappelle à l'assemblée municipale la délibération n°93/2015 du 01/07/2015, créant le poste d'agent territorial spécialisé principal de 2ème classe à 23H00 à compter du 01/09/2015.
Elle propose de porter la durée hebdomadaire de ce poste à 24H30 à compter du 01 septembre 2020 suite à l'ajout de mission de surveillance sieste.
Le Conseil Municipal à l'unanimité,
DECIDE de porter la durée hebdomadaire du poste d'agent territorial spécialisé principal de 2ème classe à 24H30 à compter du 01 septembre 2020.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir.
De modifier en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité.

14 – Institutions – Délégations du conseil municipal au Maire – Correctifs
Monsieur le Maire expose que suite à un courrier du Préfet, il est nécessaire au conseil municipal de prendre une délibération afin de préciser deux modalités d'attribution des délégations du conseil municipal au Maire afin de renforcer la sécurité juridique de la délibération et des actes subséquents.

Les modifications à apporter concernent les emprunts que le Maire est autorisé à souscrire, ainsi que la possibilité de délégation du droit de préemption urbain à un autre organisme.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide,

-qu'au surplus des conditions établies par la délibération n° 36/2020 du 25 mai 2020, Monsieur le Maire pourra souscrire aux contrats d'emprunts dans la limite de 400 000 € HT par contrat, à un taux effectif global maximal de 3% et uniquement de nature fixe, uniquement pour les emprunts à amortissement linéaire et uniquement en devises, avec possibilité de signer les avenants uniquement pour remboursement anticipé ou renégociation à la baisse du taux d'intérêt.

-que concernant la délégation conférée au Maire en matière de droit de préemption urbain, la délégation de ce droit à un autre organisme public en application des articles L. 211-2 ou L. 213-3 du code de l'urbanisme ne sera possible que sur délibération expresse du conseil municipal.

-que les autres dispositions de la délibération du 25 mai 2020 resteront inchangées.

15 – Institutions – Commission terrain, forêt, environnement, sécurité – Modificatif
Monsieur le Maire expose que concernant la composition des commissions municipales, il convient d'intégrer Monsieur Yannick PIQUEE pour pallier un oubli. Il propose aux autres conseillers de s'inscrire également selon leurs intérêts.
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la nouvelle composition des commissions suivantes :
-Yannick PIQUEE – Commission terrain, forêt, environnement, sécurité
La composition des autres commissions municipales reste inchangée.

16 – Institutions – Commission énergies renouvelables et chaufferie bois – Modificatif
Monsieur le Maire expose que concernant la composition des commissions municipales, il convient d'intégrer Monsieur Jean-François MESDAG donnant suite à la candidature de l'intéressé. Il propose aux autres conseillers de s'inscrire également selon leurs intérêts.
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la nouvelle composition des commissions suivantes :
-Jean-François MESDAG – Commission énergies renouvelables et chaufferie bois.
La composition des autres commissions municipales reste inchangée.

17 – <u>Questions et informations diverses</u>

- <u>Travaux</u> : les travaux aux écoles sont achevés ou en cours d'achèvement, aussi bien ceux réalisés par des entreprises que la cinquantaine de fiches travaux réalisés en régie par nos services. Les grillages aux écoles du centre (perce-neige) et de Zainvillers sont achevés.
  Les des travaux de voirie 2020 à Zainvillers débuteront rue du séchaux par enedis le 31 août pour 4 semaines d'enfouissement. Molinari commencera la voirie à partir de la semaine suivante.

Le maître d'œuvre du lotissement des roches de fontaine a été recruté, il s'agit du cabinet Demange. Le permis d'aménager devrait être déposé pour début octobre 2020. Environ 25 à 28 terrains constructibles sont envisageables, la demande semble assez forte vu les manifestations d'intérêt déjà enregistrées par les services municipaux.
Madame ORIVEL demande si des critères de vente seront instaurés ? Monsieur PIQUEE répond que pour lors, nous prenons note des questions et renseignons les administrés mais que lorsque la commercialisation sera lancée les demandeurs devront constituer un dossier.
Monsieur JOMARD informe qu'en 2021 un budget annexe spécifique au lotissement sera créé, rachetant ainsi les immobilisations avancées jusqu'à présent par le budget communal. Un emprunt sera sans doute nécessaire pour financer cette opération.

- Agenda : La commission scolaire se réunira le 18 septembre à 18h00 et la commission associations le 03 septembre à 19h00. Le samedi 29 août 2020 aura lieu un marché de producteurs ainsi que le concert de l'union musicale voinraude suivi des feux d'artifices sur la place de la libération.
- Etat des ventes de bois suite à la séance de vente du 24 juin 2020 : Monsieur PIERREL informe le conseil municipal des résultats de la dernière vente de bois :
  Vente en bloc
  Parcelle 4 : aucune offre
  Parcelle 58 : aucune offre
  Parcelle 18 : 3 offres - adjugé à ORIEL pour 10456 €
  Parcelle 68 : 2 offres - adjugé à ORIEL pour 5558 €
  Vente à l'unité de mesure
  Chablis Ciara plle 8 : 1 offre - retiré à 21.5€/m3
  Chablis solem : aucune offre.
  Monsieur PIERREL en conclu qu'il s'agit de résultats décevants constatant le déséquilibre du marché du bois et donc la dépréciation des bois communaux touchés par de nombreux aléas (tempêtes, épidémie de scolytes).
- Attribution de diverses subventions à la Commune : Monsieur JOMARD fait état de 3 subventions reçues par la Commune au titre de la DETR : 19 235 € pour des travaux d'éclairage public, 3 360 € pour l'achat de tablettes numériques pour l'école perce-neige et 1 388 € pour des travaux forestiers.
- Monsieur le Maire informe de l'attribution de diverses subventions du conseil départemental à des entreprises voinraudes : 12 000 € pour Justin l'ETANG (exploitant agricole) et è 461 € pour la ferme de chèvreroche.
- Monsieur le Maire informe enfin des remerciements du don du sang suite à la collecte du 08 août 2020 : 83 donneurs enregistrés dont 1 nouveau.

L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h47.

Fait à Vagney, le 1er septembre 2020,
Le Maire de Vagney,
Didier HOUOT